

PROGRAMME DE LA JOURNEE DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Prévenir les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ◆ Identifier des pratiques permettant une réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques



Programme (Version 2024-2025)

Matin (objectif 1) :

- ◆ La cadre réglementaire français,
- ◆ La notion de responsabilité
- ◆ La dangerosité des produits, les modes de contamination, les situations d'exposition

Après-midi (objectif 2) :

- ◆ Les mécanismes naturels de prévention
- ◆ La lutte intégrée



Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports, exercices d'appropriation, échanges sur les pratiques



Modalités d'évaluation

- ◆ Quizz avec synthèse collective, validées par le formateur pour les risques liés à l'utilisation des PPP
- ◆ Auto-positionnement oral pour les pratiques de réduction des PPP

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du terraillet, 73190 St Baldoph

Responsable de stage : Alice DELATTRE, conseillère en cultures pérennes et protections des cultures

Intervenants : Alice DELATTRE, conseillère en cultures pérennes et protections des cultures

Public : Exploitants agricoles en Savoie et Haute-Savoie ayant à renouveler son certiphyto décideur

Pré-requis : Posséder un primo certificat « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
CULTURES

**Je renouvelle mon
certiphyto**

21 novembre 2024

St Baldoph

Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 22/07/2024

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.
(Article L. 6353-3 du code du travail). Inscription au plus tard 1 semaine avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)

Né(e) le .. / .. / À

Adresse

Code Postal Commune

Tél .. / .. / .. / .. / .. / ..

Mail

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Aide familial MSA | <input type="checkbox"/> Conjoint(e) collaborateur MSA |
| <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire | <input type="checkbox"/> Salarié(e) secteur agricole | <input type="checkbox"/> Salarié(e) autre secteur |
| <input type="checkbox"/> Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé | <input type="checkbox"/> Porteur de projet (PPP agréé) | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) : |

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ?

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « Je renouvelle mon certiphyto »

Durée : 1 jour

Responsable de stage : Alice DELATTRE, conseillère en cultures pérennes et protections des cultures, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Date du stage : 21 novembre 2024

Lieu : St Baldoph

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité. **Une facture vous sera envoyée à la suite de la formation.**

• **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

• **175 € pour les autres publics**

Prise en charge possible sous certaines conditions par votre OPCO sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture.

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

.../.....

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais vous sera facturée.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*rayez cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

Fait en double exemplaire, le :/...../.....

Signature

A :

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation.
Pensez à en garder une copie.

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

* Procédez-vous déjà un certiphyto « décideur en entreprise non soumise à agrément » (entourez la bonne réponse): oui non **(merci de nous joindre un scan du certiphyto pour vérification)**

* Vous sentez-vous exposé à des dangers liés aux produits phytosanitaires ? Si oui, lesquels ?

* Quelles méthodes/techniques alternatives voudriez-vous aborder ?

* Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?